



Paris, le 31 mai 2018

M. Benjamin RAIGNEAU  
 Directeur des Ressources Humaines  
 du Groupe Public Ferroviaire SNCF  
 2, place aux Etoiles  
 CS 70001  
 93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

**Objet : Préavis de grève**

**Monsieur le Directeur,**

Le Premier ministre a annoncé, vendredi 25 mai 2018, concernant la dette, la reprise de 25 milliards d'euros en 2020, 10 milliards d'euros en 2022 et, sur les investissements, que 200 millions d'euros supplémentaires par an seront affectés à la modernisation de l'infra.

Ces annonces sont à mettre évidemment au crédit de la lutte en cours.

Depuis des décennies, la Direction SNCF s'est servie de cet endettement financier conséquent de notre entreprise publique pour justifier une politique d'austérité avec des plans de restructurations à marche forcée, des gains de productivité, des suppressions d'emplois, avec des conséquences importantes sur le plan économique et social.

Actuellement, cette dette est composée d'emprunts obligataires privés et publics dont 90 % sont à des taux fixes allant de 1 à 4 % d'intérêts.

Cependant, la perspective du passage en SA de la SNCF, prévu dans le cadre de la réforme gouvernementale, aura pour conséquence la transformation de la garantie effective de l'Etat en garantie implicite, ce qui provoquera une hausse estimée des taux directeurs de 0,4 % et certains emprunts obligataires publics ne seraient plus possibles.

Même si la direction SNCF affirme que la reprise de la dette par l'Etat dégagerait 1 milliard d'euros de disponibilité, une question centrale se pose : de quelle reprise de dette s'agit-il ?

La dette ancienne avec des taux d'intérêts élevés ? La dette récente avec faible taux ? La dette en devises étrangères ? Tout ceci n'est pas encore arbitré et arrêté par Bercy.

À noter, la dette continuera de croître jusqu'à sa reprise partielle de plus de 3 milliards par an.

D'autre part, le Gouvernement impose, dans le cadre de cette reprise partielle de la dette, un énième plan stratégique dans lequel, à n'en pas douter, la productivité sera une priorité avec son lot de suppressions d'emplois et de baisse des conditions sociales.

En lien avec tous ces éléments, les Organisations syndicales CGT-UNSA-CFDT ont exigé, dans le cadre de la DCI déposée le 22 mai 2018 et lors de la réunion de conciliation du 25 mai, que la Direction du GPF s'engage à utiliser ces nouvelles marges de manœuvre pour améliorer le quotidien des cheminots. Nous n'avons pas eu de réponses concrètes à cette exigence.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, les Organisations Syndicales CGT-UNSA-CFDT vous déposent un préavis de grève couvrant la période du mercredi 06 juin 2018 à 20h00 jusqu'au samedi 09 juin 2018 à 07h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des agents du Groupe Public Ferroviaire et ceux appelés à les remplacer. Il est motivé par les points suivants :

- Arrêt de tous recours à des filiales d'optimisation fiscale dans des pays qualifiés de « paradis fiscaux » ;
- Utilisation des marges de manœuvre découlant de la reprise de la dette pour améliorer le quotidien des cheminots (emploi, conditions sociales, salaires, conditions de travail).

Dans l'attente d'être reçus, pour engager de réelles négociations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN



UNSA

Roger DILLESEGER



CFDT

Didier AUBERT

